

Préavis N° 1260/2019 au Conseil Communal  
concernant :

**La demande d'un crédit d'ouvrage  
pour remplacer les passerelles en bois  
de la route des Monts-de-Lavaux (RC  
773) par un trottoir, mettre en place un  
éclairage public et remplacer deux  
conduites d'eau potable.**



## Table des matières

1. Préambule .....	3
2. Description du projet .....	4
3. Procédure .....	12
4. Coûts des travaux et des prestations de service .....	12
5. Mode de conduite du projet .....	14
6. Programme et déroulement des travaux .....	14
7. Financement, amortissement et charges financières .....	15
8. Conclusions .....	16
9. Annexes .....	17

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Préambule

Il y a trente ans, la Municipalité a décidé de construire deux passerelles en bois le long de la route des Monts-de-Lavaux. Ce choix, en lieu et place d'un trottoir conventionnel, a reposé sur la crainte d'activer un glissement géotechnique par l'apport d'une charge supplémentaire de remblais.

Actuellement, ces passerelles en bois sont constamment surveillées, entretenues et les poutres usées du plancher sont systématiquement changées par la Commune. Néanmoins, en cas de pluie, cette surface en bois devient glissante et son déneigement en hiver est problématique car, contrairement au trottoir situé à chacune de leurs extrémités, elle ne peut être déneigée qu'à la main. Comme toute construction en bois scellée en terre, elles ont une espérance de vie limitée par la pourriture de sa structure porteuse. A terme, leur remplacement est donc inéluctable.



*Photo de la passerelle Est*

En 2015, la Commune de Lutry a financé une étude de faisabilité pour vérifier la possibilité de remplacer ces passerelles en bois par un véritable trottoir. Ces études ont concerné uniquement le futur trottoir et n'ont pas pris en compte une correction routière.

Ce projet de remplacer ces passerelles a retenu l'attention de l'État, car cette route cantonale connaît des problèmes d'affaissement dans ce secteur, et en avril 2017 le Conseil d'Etat ob-

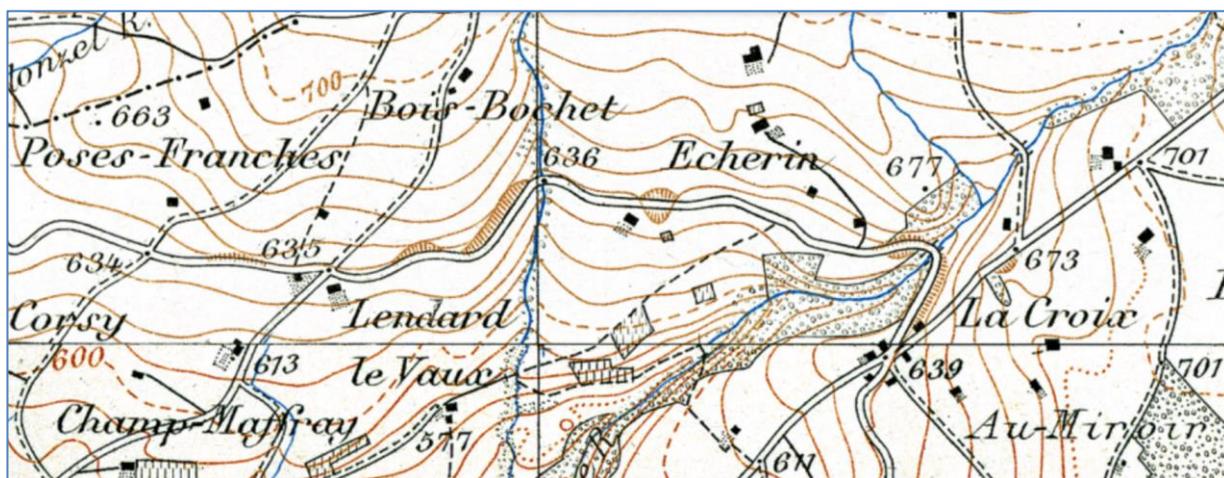
tenait du Grand Conseil un crédit d'études de CHF 326'000.- pour réaménager la RC773 entre Belmont-sur- Lausanne et La Croix-sur-Lutry.

## 2. Description du projet

### Description du projet global

Même si le présent préavis ne concerne **que le financement d'un nouveau trottoir, son éclairage public et des travaux sur le réseau d'eau potable**, il est nécessaire de situer celui-ci dans le projet global d'assainissement que le Canton a prévu pour cette route. Le développement du projet cantonal ainsi que sa description sont résumés ci-dessous :

La route des Monts-de-Lavaux (RC 773) apparaît pour la première fois sur les cartes nationales en 1891. Voir extrait de la carte ci-dessous :

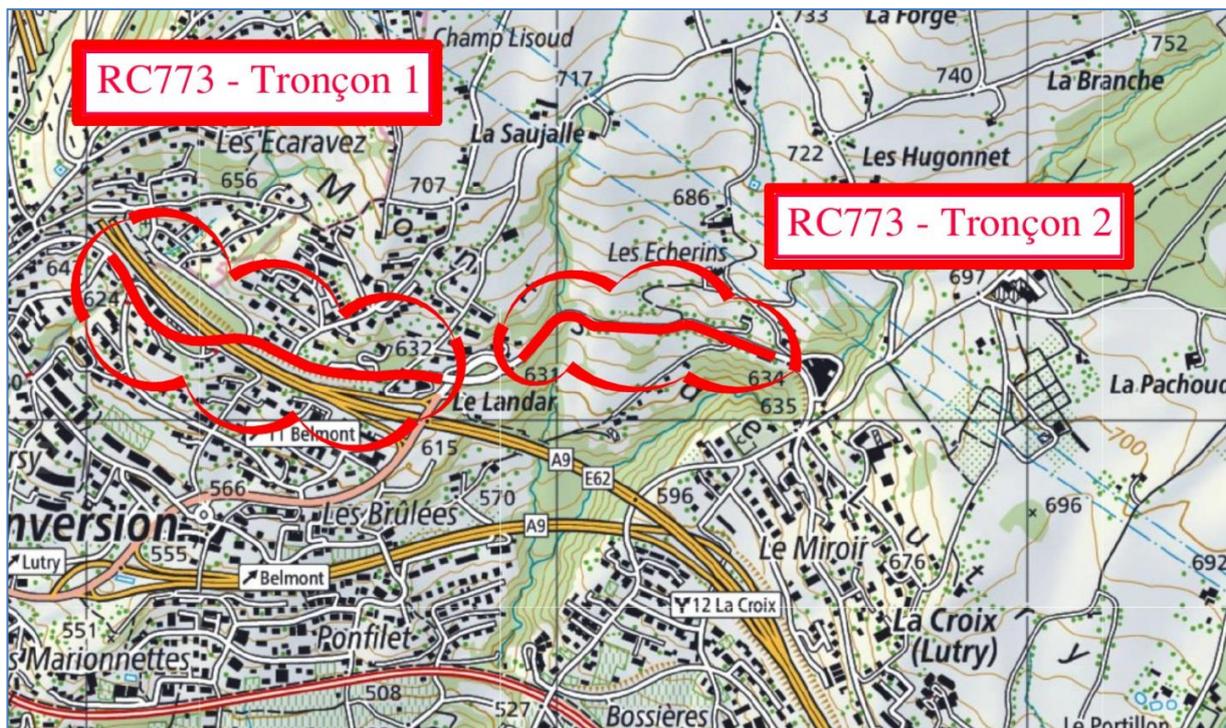


Depuis cette date, le tracé de cette route n'a que très peu évolué. Les derniers grands travaux cantonaux datent de 1930.

Cette route à fort trafic assure la liaison entre Lausanne et Bourg-en-Lavaux. Le giratoire du Landar, situé au centre de l'étude, appartient à la Confédération et assure le bon fonctionnement de la sortie "Belmont-Lutry".

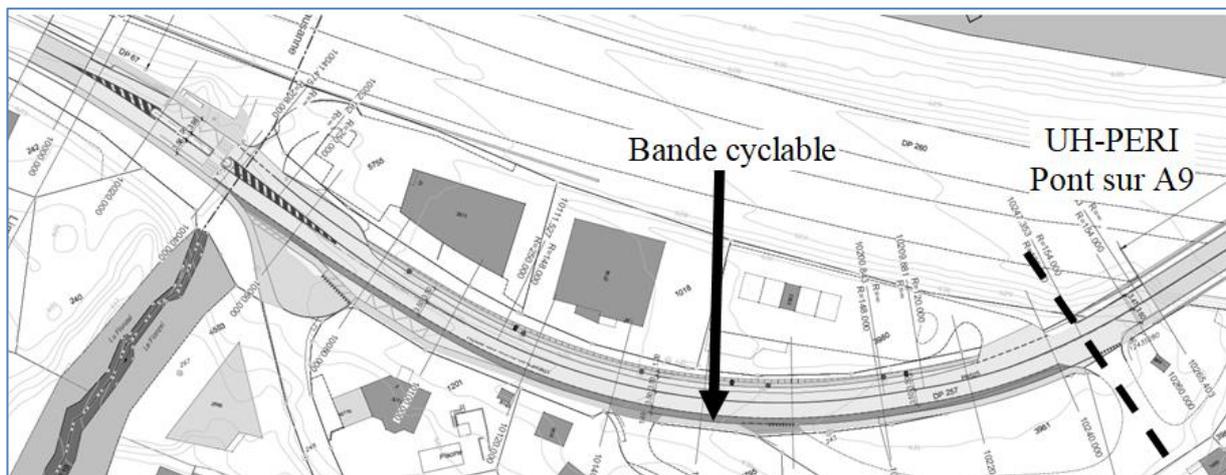
Le trafic journalier moyen est d'environ 9'000 véhicules, dont environ 135 poids lourds et 125 deux-roues légers. La route cantonale actuelle est usée et dégradée sur l'ensemble de la longueur à charge du canton (soit environ 1'316 mètres divisés en deux tronçons de 793 et 523 mètres).

Les passerelles en bois, d'une largeur de 1.5 m, assurent la continuité du trottoir. Leur vétusté demande un entretien régulier et coûteux à la Commune. Dans son ensemble, le présent projet a pour objectif de rétablir, en vue d'augmenter la sécurité routière des usagers, des standards de condition de circulation suffisants et qui remplissent au maximum les exigences de qualité fixées dans les normes VSS sans activer les zones de glissement. Le projet est divisé en deux tronçons pour des raisons géographiques et selon la nature des travaux projetés.



La première partie, nommée "Tronçon 1" (voir plans annexés), commence à la limite de la localité de Belmont et se termine au giratoire du Landar. Sur ce premier tronçon, le projet et les travaux cantonaux se limiteront au renouvellement partiel de la structure de la chaussée sur une vingtaine de centimètres de profondeur. A noter que les Services Industriels de Lutry (SI Lutry) profiteront de ces travaux pour remplacer sur ce secteur une conduite d'eau potable. L'intervention des SIlutry est aussi traitée dans ce préavis.

Sur ce tronçon 1, le Canton a prévu d'élargir ponctuellement la route pour mettre en place une bande cyclable à la montée.



Situation de la bande cyclable

**La deuxième partie, nommée "Tronçon 2",** commence à la limite du giratoire du Landar et se termine à l'entrée de la localité Croix-sur-Lutry.

Dans le cadre des études préliminaires, les trois variantes suivantes ont été étudiées par le Canton pour tenir compte, d'une part, des études géologiques et d'autre part, de l'intégration d'aménagements cyclables :

Variante 1 :

Elle consiste à conserver au maximum la chaussée existante et à élargir le trottoir actuel en aval.

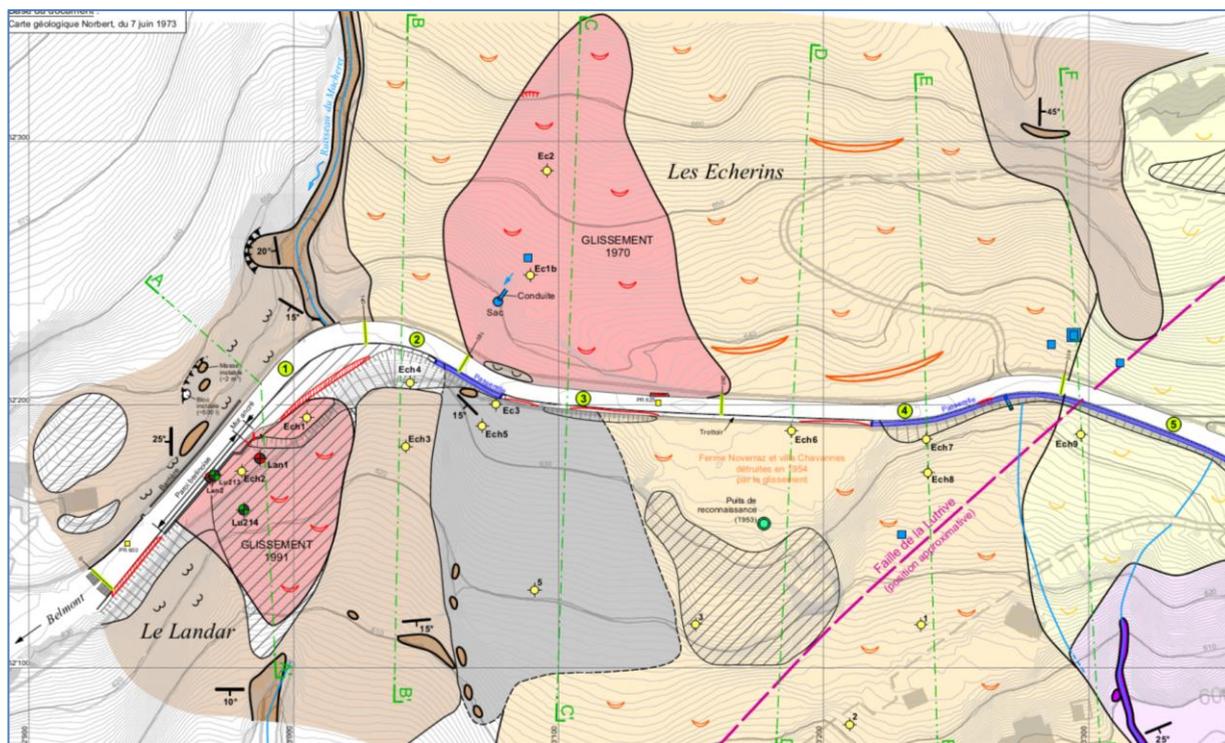
Variante 2 :

Elle consiste à reconstruire une nouvelle route entièrement conforme aux normes.

Variante 3 :

Elle consiste à étudier l'élargissement de la route (chaussée et piste mixte) en amont pour éviter le nombre important d'ouvrages de soutènement.

L'étude géologique a montré que le projet traverse cinq zones de glissements de terrain. Celle-ci remet en cause la faisabilité du projet, même sans les aménagements cyclables. Une surlargeur pour les cycles créerait des difficultés techniques importantes avec des conséquences financières démesurées (pont, travaux de stabilisation des glissements, etc.).



Extrait de la carte géologique

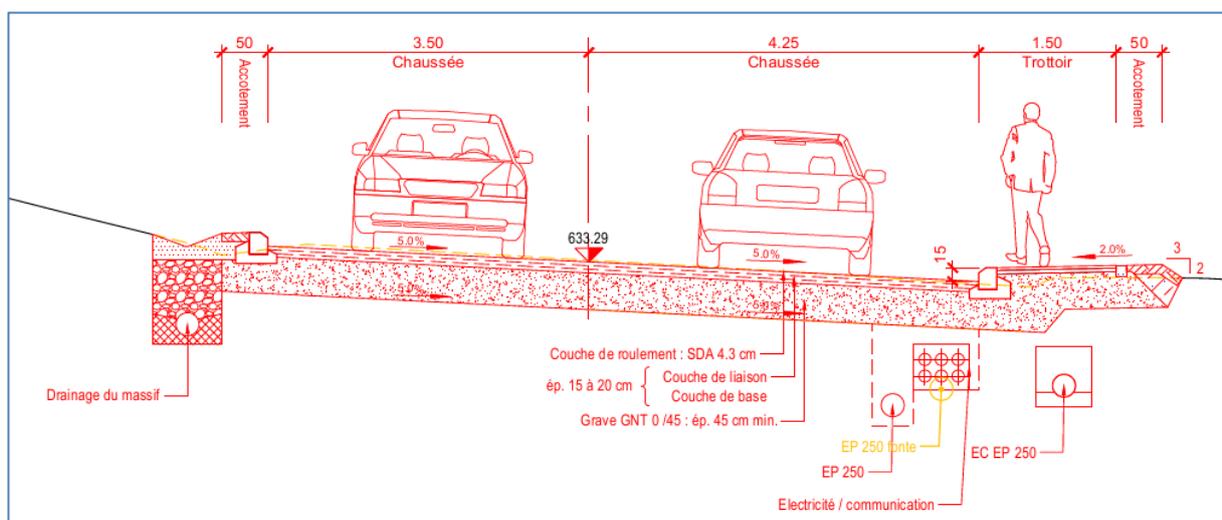
Suite à ces études préliminaires, les services cantonaux ont opté pour les variantes 1 et 3 sans les aménagements cyclables, ainsi qu'une variante 4 devant permettre de diminuer les impacts du projet sur les glissements (susceptibles d'évoluer en cas de modification du profil de la route).

Finalement, la variante 3 a été retenue au niveau du projet d'ouvrage. Celle-ci consiste à corriger le tracé, renouveler la structure de la chaussée et le réseau d'évacuation d'eau claire, élargir la route à 7 mètres et intégrer un trottoir en remblais d'une largeur de 1,50 m à la place des passerelles.

## Description du Tronçon 2

### Chaussée projetée :

Pour éviter des problèmes de structure liés à des couches bitumineuses hétérogènes, le projet consiste à renouveler entièrement la superstructure de la chaussée.



*Coupe type de la chaussée projetée*

### Dispositifs de retenue :

Les glissières existantes servant à protéger les passerelles en bois et non pas les piétons seront déconstruites. Compte tenu du trafic, il n'est pas nécessaire d'un point de vue normatif de réaliser de nouvelles glissières. En effet, la VSS 640 561 recommande une glissière de niveau de sécurité N2 dès que le trafic journalier moyen (TJM) > 12 000 vhc/j. De plus, l'unité accidentologie du Canton ne demande pas de nouvelles glissières dans les courbes.

### Éclairage public :

Un éclairage public est prévu pour sécuriser les piétons sur le trottoir. Cet éclairage sera équipé de luminaires intelligents de dernière génération permettant des abaissements ainsi qu'une photométrie adaptée à la topographie et dont l'indice de pollution lumineux vers le haut (ULOR) est proche de zéro. Le nombre de luminaires projeté pour la totalité du tronçon est de 17. Sitôt le préavis accepté, une étude sera réalisée pour définir avec précision les caractéristiques techniques de ces derniers.

### Réseaux :

Les SI Lutry profiteront de la réfection de la route pour effectuer la réfection de certains réseaux et ajouter des tubes de réservations, à savoir:

- Changement de la conduite diamètre 250 mm en fonte pour l'eau potable située sous la chaussée de la route existante;
- Ajout de conduites pour le réseau électrique. Il s'agira de poser 2 tubes PE120, 1 tube PE100 et 1 tube PE60.

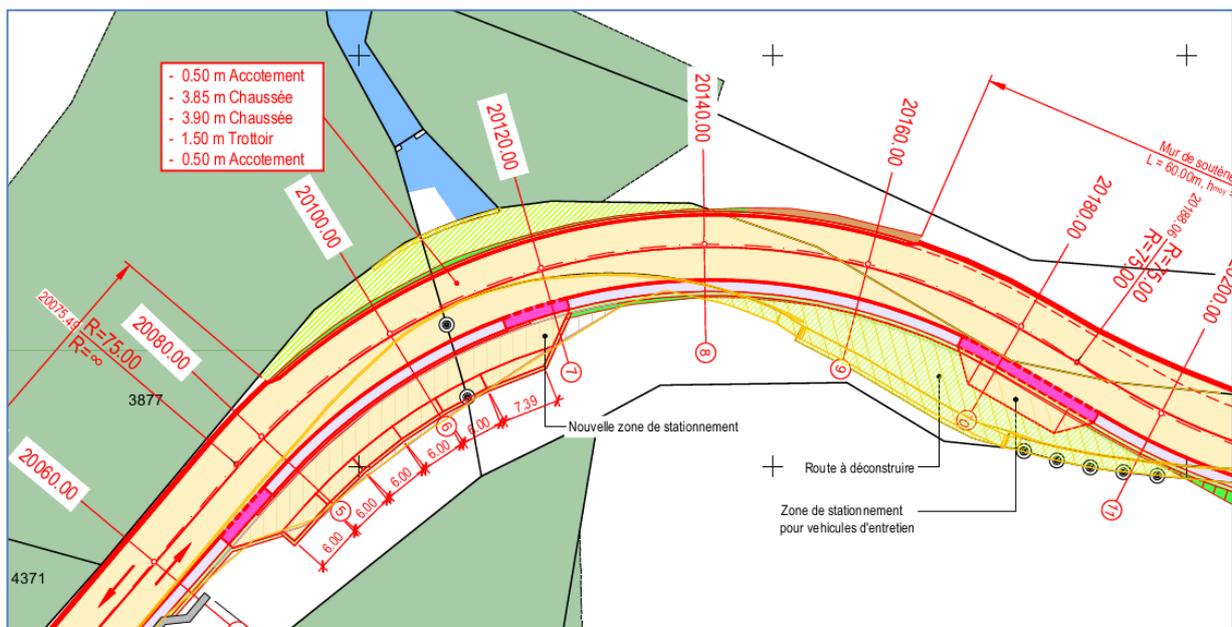
Il est aussi prévu de remplacer ou de réfectionner les collecteurs des eaux claires, de mettre en place des drainages aux abords de la route afin d'améliorer localement la stabilité des zones en glissement. Un canal sera créé pour améliorer le rejet des eaux claires à la Lutrive.

#### Signalisation et marquage :

Aucune modification du marquage et de la signalisation n'est prévue.

#### Places de parc :

Le projet réduit la surface disponible existante et donc le nombre de places. Il est prévu de conserver 6 de places de parc. Une place de stationnement pour les véhicules d'entretien sera réalisée à l'aval de la route en lieu et place de la route à déconstruire.



Places de parc situées sur le voûtage du Mâcheret

#### Voûtage du Mâcheret :

L'inspection de l'ouvrage indique que le voûtage est en bon état. Aucune mesure d'assainissement n'est prévue sur cet ouvrage.

#### Soutènement du glissement Le Landar :

Le soutènement du Landar est une paroi de pieux ancrés, réalisée en 1981 puis renforcée avec la mise en place d'un deuxième rang d'ancrage en 1991. Dans le cadre du projet, il est prévu de réaliser une nouvelle longrine et de nouveaux ancrages selon les exigences de durabilité actuelles.

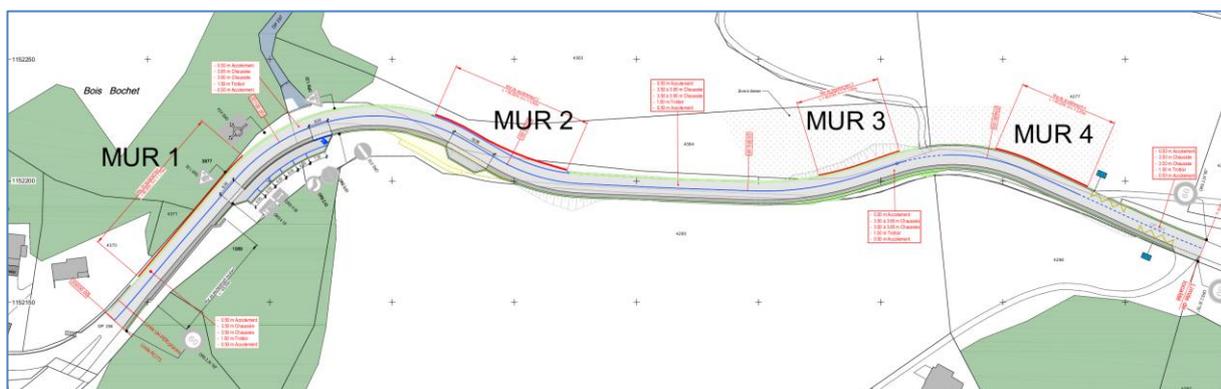
Murs de soutènement projetés :

Des murs de soutènement amont et aval sont prévus sur ce tronçon du fait de la modification de la géométrie de la route.

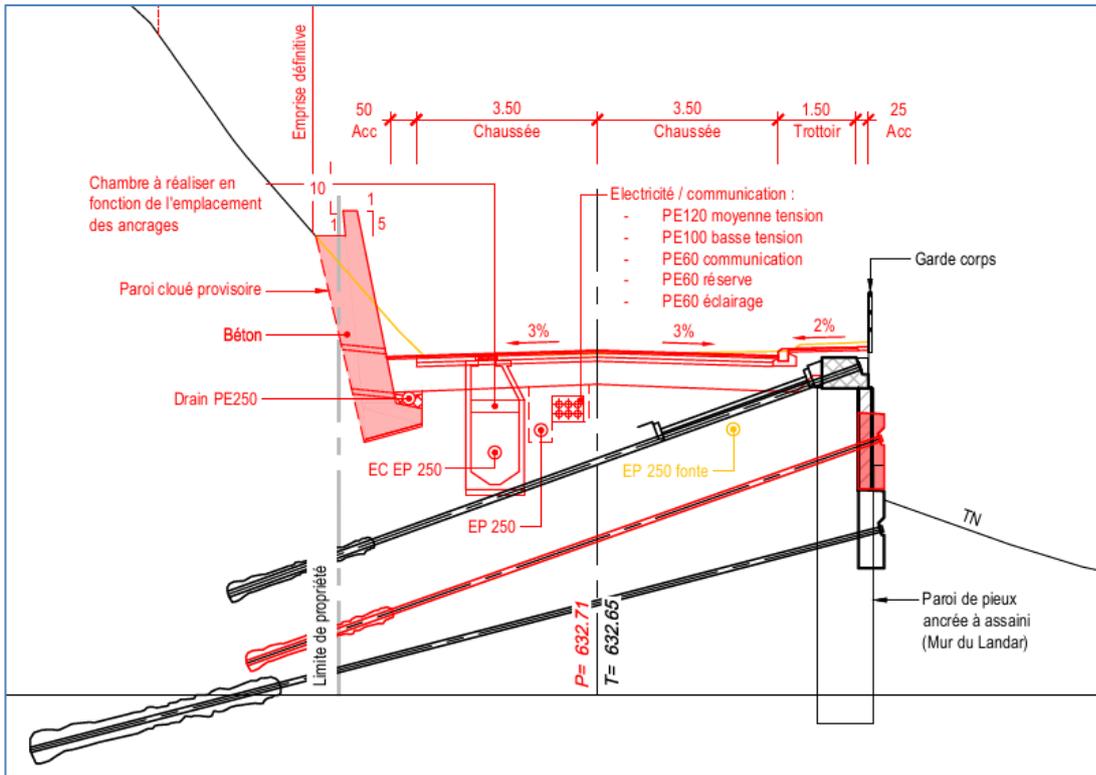
Le tableau ci-dessous récapitule les murs de soutènement nécessaires à la réalisation du tracé:

Ouvrage	Position	Type	Longueur [m]
Mur 1	Amont	Mur poids	65
Mur 2	Amont	Mur à contreforts ancré	60
Mur 3	Aval	Talus cloué	40
Mur 4	Amont	Mur à semelle	40

Situation des nouveaux murs :

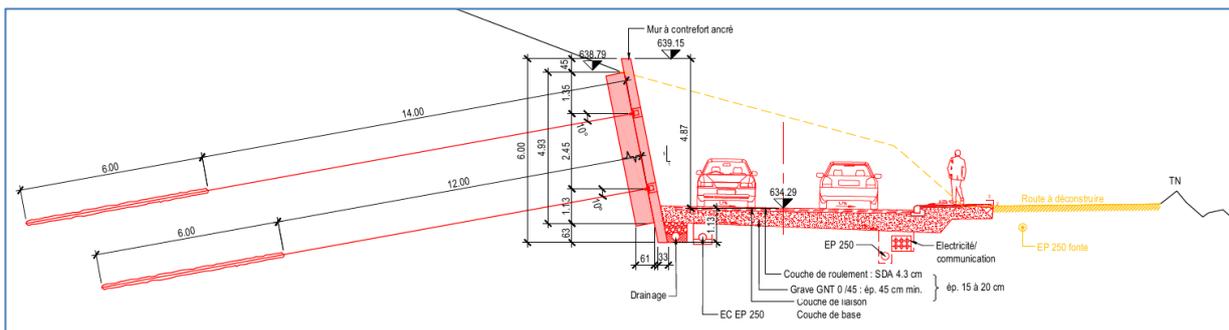


Le mur de soutènement 1 se trouve à l'amont de la route, au pied d'une forte pente, au droit d'un sol constitué d'une couverture d'éboulis et de la roche en place. Un mur de soutènement de type poids est prévu, car il minimise les terrassements à l'amont et a une excellente durabilité.



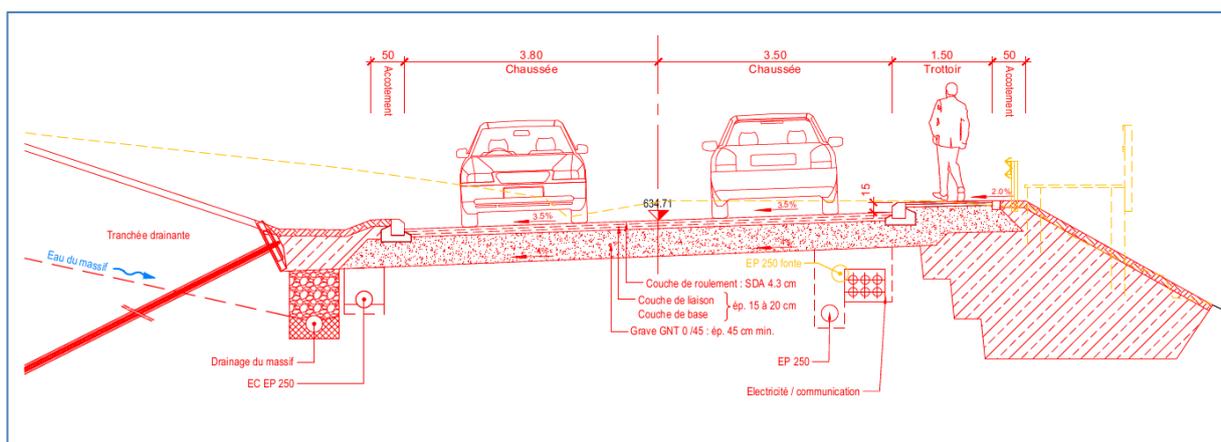
A gauche le nouveau mur de soutènement 1 et à droite le soutènement existant du Landar

Le mur de soutènement 2 se trouve dans la zone de glissement des Echerins activée en 1970 à l'amont de la route. Il s'agit d'un glissement banc sur banc suivant un plan de stratification de la molasse. Il est fortement probable que les eaux souterraines jouent un rôle décisif dans la mécanique du glissement. La stabilité du versant sera assurée à l'amont par un ouvrage de soutènement actif afin d'empêcher le mouvement des masses amont. L'ouvrage projeté est un mur à contrefort ancré activement dont les ancrages seront scellés dans la molasse en profondeur.



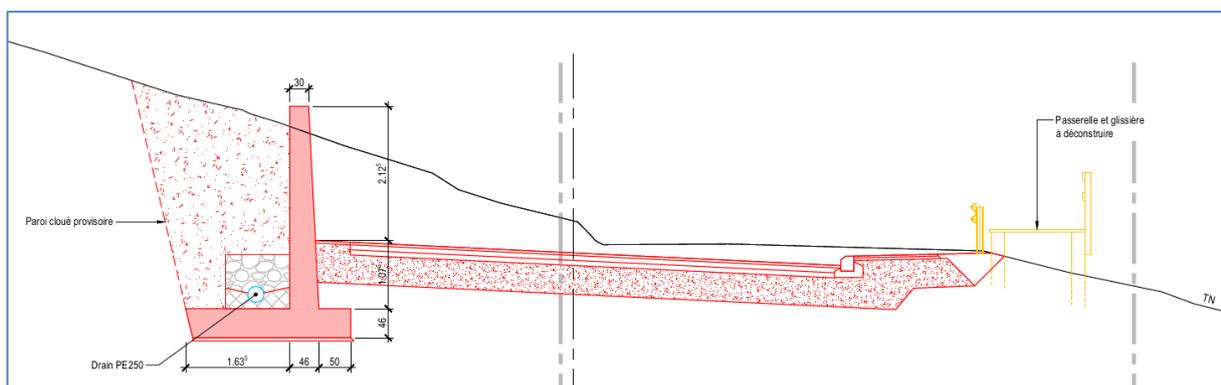
Le mur de soutènement 2

Le mur de soutènement 3 nécessite un terrassement de faible hauteur dans la zone de glissement peu active des Echerins. Afin de minimiser les emprises et de ne pas réaliser un ouvrage conséquent en béton, il est projeté un remodelage de la zone. Cela constituera en la réalisation d'un talus de faible pente 1:3 ainsi que d'un clouage passif définitif en pied.



Le mur de soutènement 3

Le mur de soutènement 4 se trouve à l'amont de la route, au droit d'un sol fin, de consistance moyenne à molle. Un mur de soutènement à semelle est projeté afin d'assurer la stabilité de l'ouvrage sur les sols déformables. La longueur de la semelle arrière est optimisée afin de minimiser les terrassements à l'amont et de garantir la bonne tenue du mur.



Le mur de soutènement 4

Transports publics :

Les lignes T-L 67, 68 et 69 circulent sur le tronçon 2. L'arrêt d'Echerins sera maintenu même si, selon les données disponibles, les deux arrêts chargent ou déchargent en moyenne un passager par jour.

Mobilité douce :

Dans le cadre du projet, la passerelle et le trottoir seront déconstruits afin de réaliser un nouveau trottoir de largeur de 1,5 m.

Même si sur le tronçon Landar - La Croix aucun dispositif n'est prévu spécifiquement pour les cyclistes, il faut relever qu'ils seront plus en sécurité qu'actuellement. En effet, les affaissements des bords de chaussée seront éliminés, l'espace à disposition des véhicules à moteur pour doubler les cyclistes sera augmenté et l'insertion de banquettes en bord de chaussée améliorera grandement la visibilité des usagers de la route. De plus, le nouvel éclairage public apportera aussi son gain de sécurité pour les cyclistes et les piétons.

### Environnement, le développement durable

Ce projet cantonal de réhabilitation a des incidences favorables sur l'environnement et le développement durable. En effet, sa réalisation permettra d'améliorer les conditions de circulation tout en rétablissant la sécurité des usagers et des riverains de la route. Le bruit routier sera également diminué par la pose d'un enrobé phonoabsorbant, (tronçons 1 et 2) et le traitement des eaux de chaussée amélioré par le nouveau système de collecte et d'évacuation des eaux sur le tronçon 2, pérennisant ainsi la stabilité du versant.

La réfection des collecteurs des eaux claires permettra d'assurer une bonne évacuation et ainsi d'éviter l'infiltration des eaux de chaussée dans les biens-fonds voisins ou dans les glissements de terrain.

Sur le tronçon n° 2, la création d'un nouvel exutoire pour l'évacuation des eaux de chaussée et des eaux du captage réaffecté permettra de réapprovisionner en eau un ancien ruisseau asséché et de prendre localement des mesures pour la conservation des amphibiens notamment la salamandre tachetée. La présence de la salamandre tachetée, espèce protégée et vulnérable, est avérée dans le secteur concerné par le projet. Les ruisseaux en milieu forestier sont particulièrement recherchés par cette espèce.

L'aménagement de gouilles (surcreusements) le long du cours d'eau modifié seront envisagés comme mesure pour favoriser et protéger la salamandre tachetée,

L'entretien du réseau d'évacuation (y compris nouvel exutoire) des eaux claires est entièrement à la charge du Canton.

## **3. Procédure**

Ce projet de réaménagement routier est soumis à la loi sur les routes (Lrou).

Le 13 février 2018, les différents services de l'Etat consultés donnaient leurs accords sur l'ensemble du projet.

Dans le courant de l'année 2018, le Canton a signé avec les riverains du projet, toutes les conventions nécessaires à l'acquisition de terrain.

La mise à l'enquête publique s'est déroulée du 5 octobre au 5 novembre 2018.

Cette enquête a soulevé 3 oppositions qui ont été retirées après une séance de conciliation organisée par le Canton.

## **4. Coûts des travaux et des prestations de service**

Les prestations d'ingénieurs civils et les travaux de génie civil ont été mis en soumission par le Canton, conformément au règlement d'application de la loi sur les marchés publics du canton de Vaud.

Le coût total des études et des travaux est estimé à CHF TTC 7'300'000.-. La part à la charge du Canton fera l'objet d'un exposé des motifs et projet de décret (EMPD) auprès du Grand Conseil pour accorder au Conseil d'Etat un crédit d'investissement destiné à financer les travaux à charge du Canton.

La part à la charge de la Commune, après déduction de la subvention cantonale, concerne les prestations de service et les travaux suivants :

#### **Réseau routier**

Prestations de service (bureaux privés)	45'000.-
Travaux de génie civil pour le trottoir	342'000.-
Participation à l'acquisition des terrains	10'000.-
Plantations	4'000.-
Travaux de génie civil pour réseau d'eau claire	10'000.-
<b>Total CHF TTC</b>	<b>411'000.-</b>

#### **Réseau électrique**

Prestations de service (bureaux privés)	10'000.-
Travaux de génie civil	103'000.-
Matériel	20'000.-
<b>Total CHF TTC</b>	<b>133'000.-</b>

#### **Réseau d'eau potable**

Prestations de service (bureaux privés)	35'000.-
Travaux de génie civil	354'000.-
Matériel	160'000.-
<b>Total CHF TTC</b>	<b>549'000.-</b>

#### **Éclairage public**

Prestations de service (bureaux privés)	3'000.-
Travaux de génie civil	32'000.-
Matériel	70'000.-
Prestations des SI Lutry (main d'œuvre)	20'000.-
<b>Total CHF TTC</b>	<b>125'000.-</b>

**MONTANT TOTAL DU PRÉAVIS 1'218'000.-**

**La réalisation du trottoir et le remplacement des deux conduites d'eau potable sont donc conditionnés à l'approbation des crédits par le Grand Conseil vaudois.**

Sans l'approbation de ce crédit par le Grand Conseil, les passerelles en bois seront à terme remplacées par une même infrastructure.

De plus le remplacement des deux conduites d'eau potable devra faire l'objet d'un chantier spécifique.

### Subventions

La loi sur les Routes (LRou), art. 54b) précise que l'Etat peut prendre à sa charge la moitié des frais de construction et d'acquisition des terrains pour les trottoirs, baies d'arrêt de bus et pistes cyclables dont il admet la nécessité. La nécessité de ce trottoir a été reconnue par l'Etat et les frais liés à la construction de ce trottoir seront couverts par moitié par le Canton. Le montant du crédit d'ouvrage tient compte de cette subvention cantonale.

La Commune de Lutry prendra à sa charge :

- La moitié des coûts de l'aménagement du trottoir et une partie des ouvrages de soutènements communs à la route.
- La totalité du coût de l'éclairage public.
- La totalité du coût des infrastructures des Services Industriels.
- Une partie du coût des canalisations d'évacuation des eaux vers la Lutrive et du réaménagement du canal existant.

## 5. Mode de conduite du projet

Un bureau d'ingénieurs privé mandaté par le Canton, assurera l'ensemble des prestations du projet et d'exécution.

## 6. Programme et déroulement des travaux

Sous réserve de l'obtention des crédits, les travaux préparatoires commenceront en mars 2020 avec les travaux sur le tronçon n° 2. Ils continueront sur ce même tronçon en 2021. Le tronçon n°1 sera traité dès la fin des travaux du tronçon n° 2, soit de fin 2021 à fin 2022. Durant ces périodes, la circulation sera bidirectionnelle sur une seule voie (régulation par des feux de chantier).

Les deux dernières couches d'enrobé seront posées en 2023. Elles seront réalisées sur plusieurs week-ends ou de nuit avec une route fermée au trafic afin d'améliorer la qualité et la durabilité de l'ouvrage ainsi que la sécurité lors des travaux.

Le programme des travaux de la route cantonale sera coordonné avec l'OFROU dans le but d'éviter des chantiers simultanés incompatibles avec le trafic routier.

Planification du projet	2019				2020				2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4																
Elaboration du préavis																				
Présentation du préavis au CC																				
Travaux sur le tronçon 2																				
Travaux sur le tronçon 1																				

## 7. Financement, amortissement et charges financières

Le financement est réparti par type de travaux à savoir :

### Réseau routier

Etant donné les liquidités actuelles de plus de 22 millions dont dispose la Bourse communale, et afin de limiter au maximum les charges financières, l'entier de ces travaux d'investissement pour le réseau routier soit le montant net de Fr. 411'000.- sera financé par la trésorerie courante de la Bourse communale.

Compte tenu de ce mode de financement, cet investissement sera amorti par le fonds de réserve pour investissements futurs (9282.900) dont le montant à disposition s'élève à près de 15 millions.

Par conséquent, compte tenu de la méthode de financement et d'amortissement choisie, aucune charge financière n'affectera les charges de fonctionnement des exercices à venir.

### Réseau électrique

Les travaux d'investissement relatifs au réseau électrique de Fr. 133'000.- seront financés par la trésorerie courante des Services industriels.

Cet investissement devrait être amorti sur 25 ans selon les règles légales en vigueur. Cependant étant donné les amortissements complémentaires qui ont été effectués à ce jour, il a été décidé de ne plus amortir les investissements du réseau électrique jusqu'à la reconstitution des investissements à l'actif du bilan selon les normes d'amortissements comptables minimums sur 25 ans.

Par conséquent, aucune charge financière n'affectera les charges de fonctionnement des exercices à venir durant quinze à vingt ans.

### Réseau d'eau potable

Les travaux d'investissement relatifs au réseau d'eau de Fr. 549'000.- seront également financés par la trésorerie courante des Services Industriels.

Ils feront l'objet d'un amortissement minimum sur une durée moyenne de 25 ans selon les règles en vigueur, soit **Fr. 22'000.- /an**. A cela s'ajoutera les charges d'intérêts calculés selon le taux de placement moyen des liquidités estimé à 1% selon les conditions de placement actuelles, soit un montant moyen d'environ à **Fr. 3'000.-/an**. Ces charges feront l'objet d'une écriture interne entre le service de l'électricité et celui de l'eau.

Par conséquent, la charge financière sur 25 ans représentera un coût annuel de **Fr. 25'000.- /an** à charge du service des eaux.

### Réseau d'éclairage public

Les travaux d'investissement relatifs au réseau d'éclairage public de Fr. 125'000.- seront financés dans un premier temps par la trésorerie courante des Services industriels, puis remboursés par la Bourse communale en fonction de la planification annuelle des amortissements de l'éclairage public, mais au maximum sur 30 ans. Le solde non amorti fera l'objet d'une refacturation d'intérêts entre le service de l'électricité et la Bourse communale calculés selon le taux de placement moyen des liquidités estimé à 1%.

## 8. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

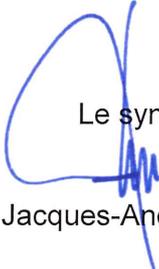
Le Conseil communal de Lutry

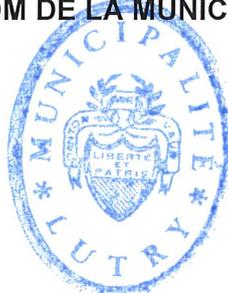
- vu le préavis municipal n° 1260/2019
- ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

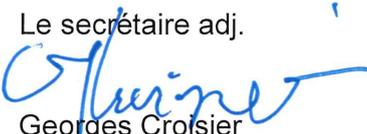
décide

- I. D'autoriser la Municipalité à remplacer les passerelles en bois de la route des Monts-de-Lavaux (RC 773) par un trottoir, mettre en place un éclairage public et remplacer deux conduites d'eau potable.
- II. D'accorder les crédits nécessaires à ces travaux et aux prestations de service qui leur sont liées soit :
  - la somme de CHF 411'000.- pour le réseau routier
  - la somme de CHF 133'000.- pour le réseau électrique
  - la somme de CHF 549'000.- pour le réseau d'eau potable
  - la somme de CHF 125'000.- pour le réseau d'éclairage public
- III. D'admettre le mode de financement proposé.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

  
Le syndic  
Jacques-André Conne



  
Le secrétaire adj.  
Georges Croisier

Adopté en séance de Municipalité du 15 juillet 2019

Municipal délégué : M. Charles Monod

## **9. Annexes**

Plan de situation du tronçon 1

Profils types du tronçon 1

Plan de situation des canalisations électriques et eau potable du tronçon 1

Plan de situation du tronçon 2

Profils types du tronçon 2

Plan de situation des canalisations électriques et eau potable du tronçon 2

Plan de l'ouvrage de rejet des eaux à la Lutrive

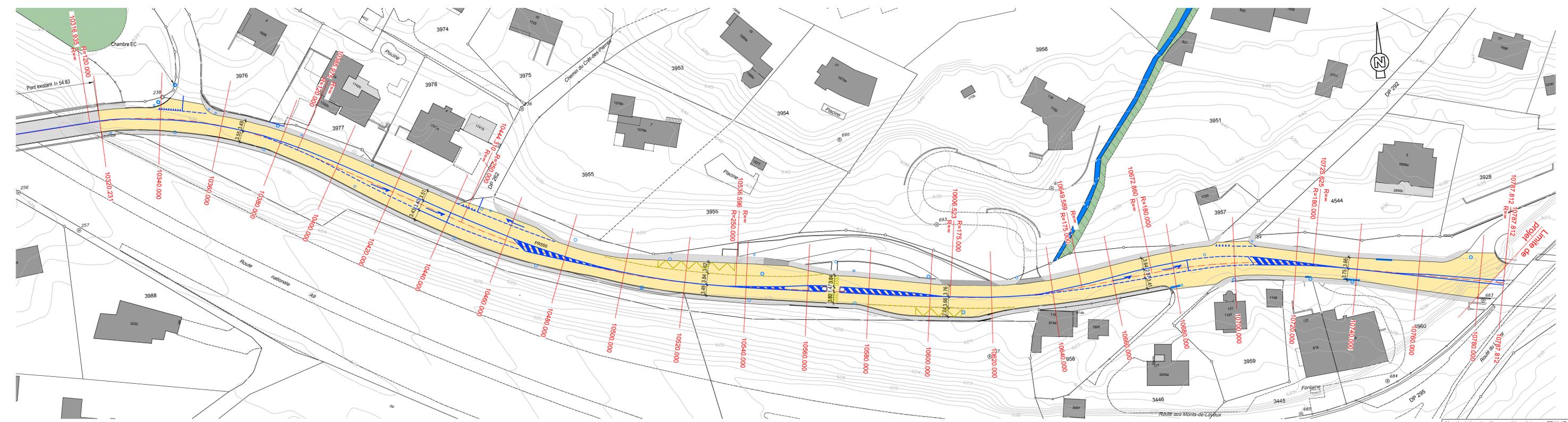
COMMUNES DE  
**LUTRY ET BELMONT-SUR-LAUSANNE**



**SITUATION GÉNÉRALE**  
 Tronçon 1 - du PK 10 000 au PK 10 789  
**SOUSSION**

BG BG Ingénierie Conseils SA Avenue du Cour 41 - Case postale 241 - CH-1001 Lausanne T +41 58 624 11 11 F +41 58 624 11 22 www.bg.ch	N° d'affaire 773.007	Plan n° 1 D 103			
	ECHELLE 1:500	FORMAT 840 x 297 mm			
ind.	Date	Dess.	Contr.	Élément concerné	Descriptif modification
	01.02.2019	Bst/Beac	Sgr	Version initiale	

Etabli sur la base des données cadastrales du 09.10.2017



COMMUNES DE  
**LUTRY ET BELMONT-SUR-LAUSANNE**

**PROFILS TYPES**

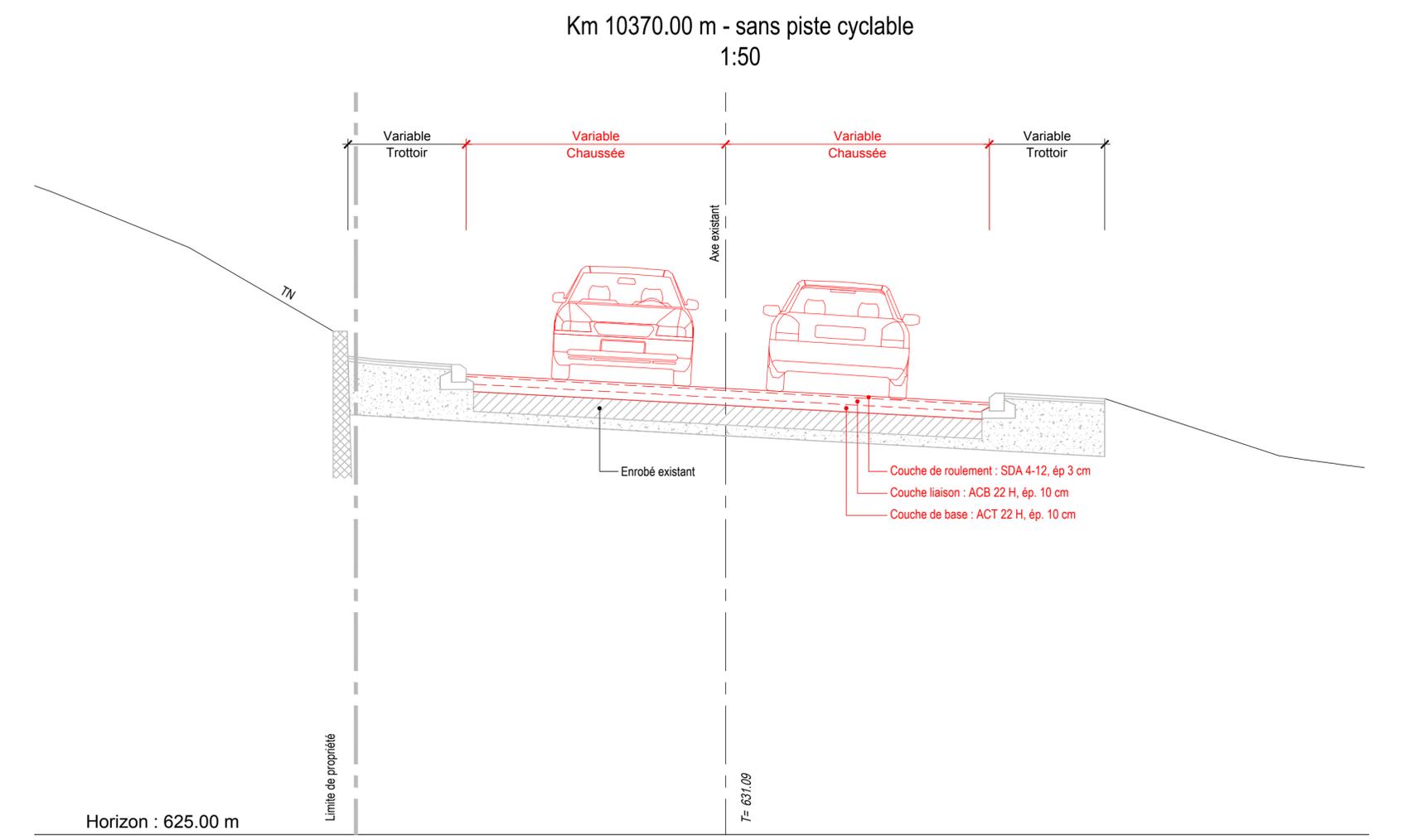
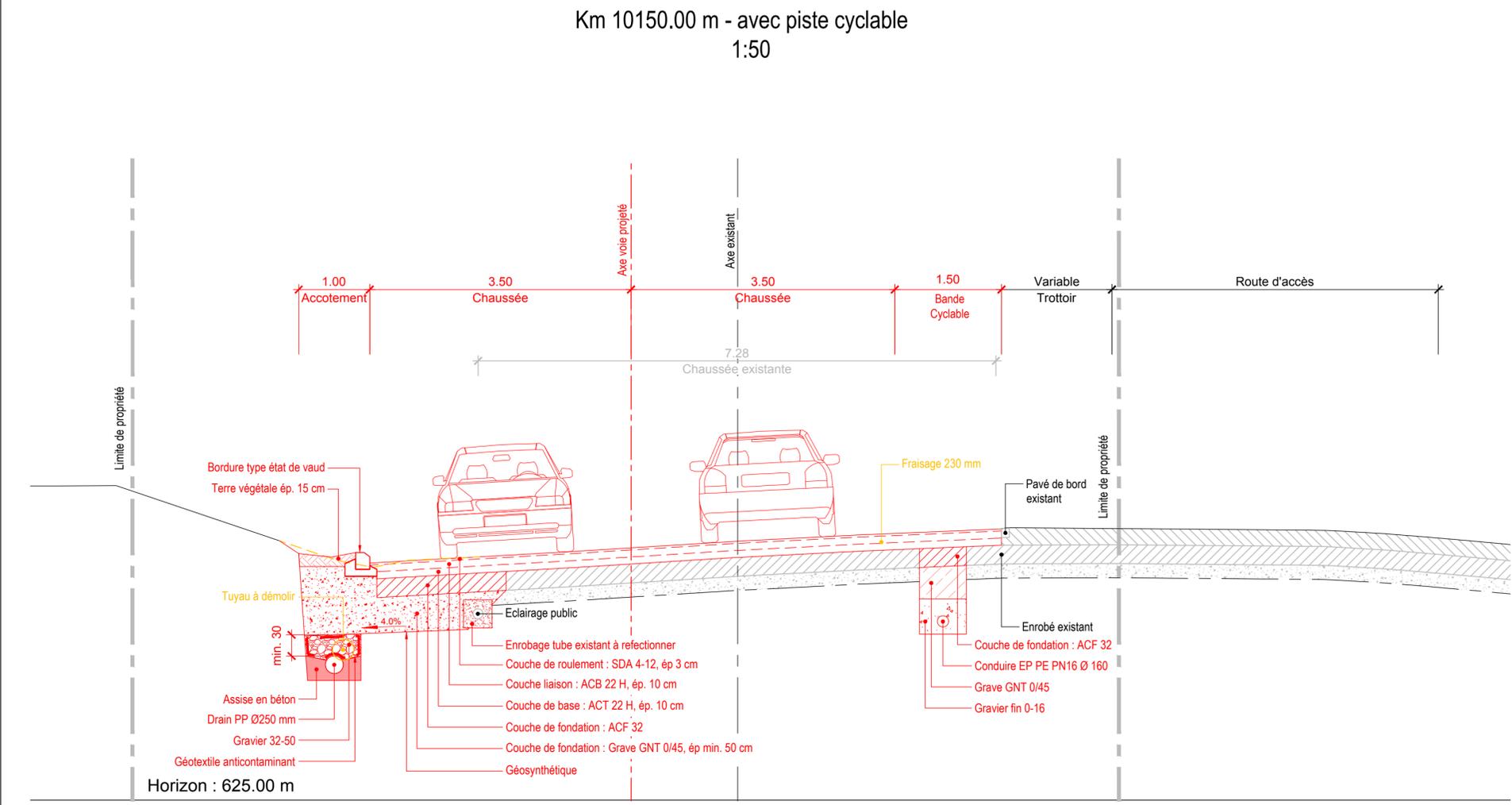
Tronçon 1 - du PK 10 000 au PK 10 789

**SOUSSION**

	BG Ingénieurs Conseils SA Avenue de Cour 61 - Case postale 241 - CH-1001 Lausanne			N° d'affaire	Plan n°
	+41 58 424 11 11   +41 58 424 11 22   lausanne@bg-21.com   www.bg-21.com			773.007	1   D   105
ind.	Date	Dess.	Contr.	Élément concerné	Descriptif modification
	01.02.2019	Puka/Beac	Sglr		Version initiale
Etabli sur la base des données cadastrales du 06.07.2017					

**Légende**

-  Couche de fondation
-  Couche drainante
-  Existant
-  À démolir
-  Terre végétale
-  Projet
-  Dévers projet



**RC 773 - Correction de tracé et aménagements routiers Belmont - La Croix**

COMMUNES DE  
**LUTRY ET BELMONT-SUR-LAUSANNE**



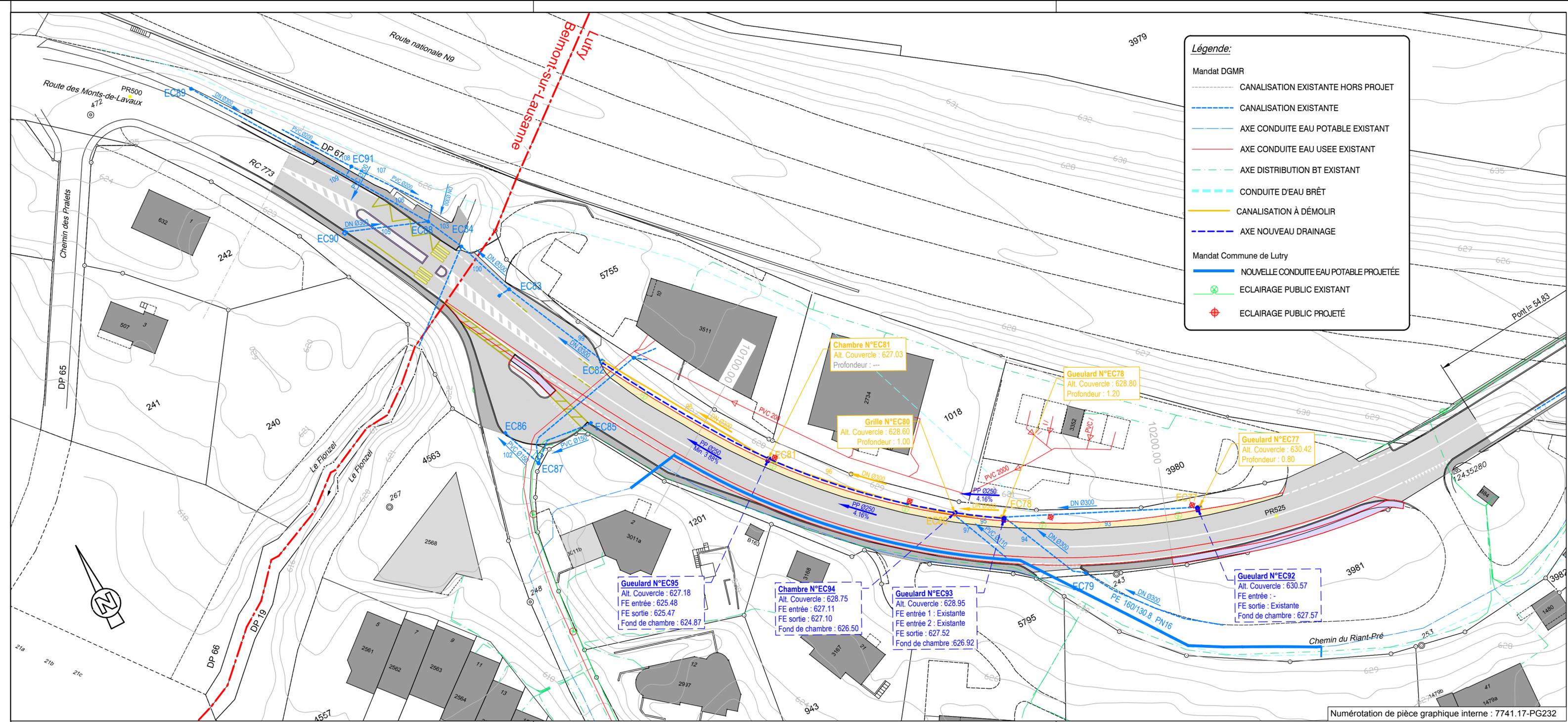
**SITUATION**

Tronçon 1 - du PK 10 000 au PK 10 789  
Réseau d'eau potable et électricité

**SOUSSION**

<b>BG</b>	BG Ingénieurs Conseils SA Avenue de Cour 61 - Case postale 241 - CH-1001 Lausanne T +41 58 424 11 11 F +41 58 424 11 22 E lausanne@bg-21.com W www.bg-21.com	N° d'affaire	Plan n°		
		773.007	2	D 108	
		ÉCHELLE	FORMAT		
		1:500	840 x 297 mm		
ind.	Date	Dess.	Contr.	Élément concerné	Descriptif modification
	01.02.2019	Sro	Mans		Version initiale

Etabli sur la base des données cadastrales du 06.07.2017



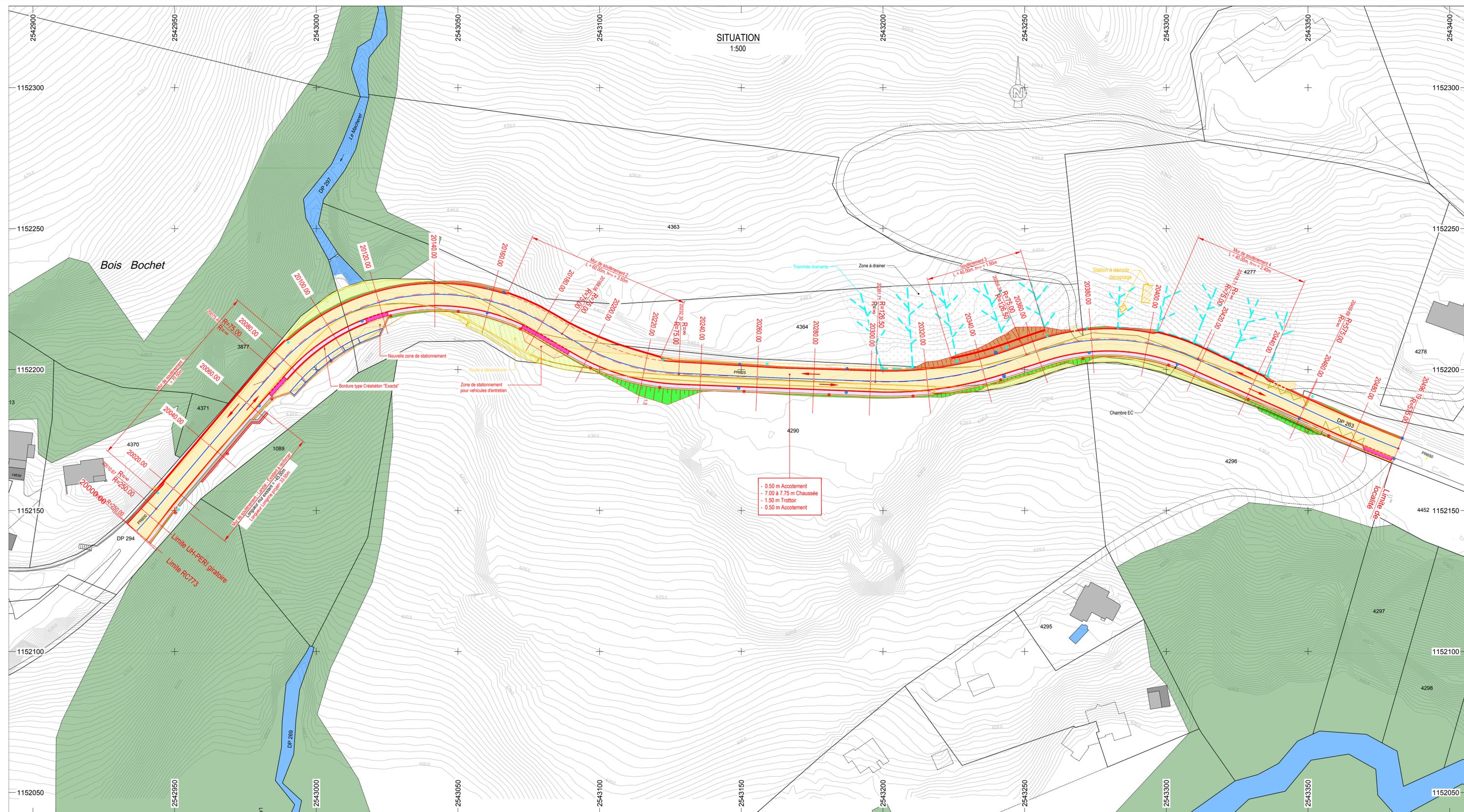
**Légende:**

- Mandat DGMR
  - CANALISATION EXISTANTE HORS PROJET
  - CANALISATION EXISTANTE
  - AXE CONDUITE EAU POTABLE EXISTANT
  - AXE CONDUITE EAU USEE EXISTANT
  - AXE DISTRIBUTION BT EXISTANT
  - CONDUITE D'EAU BRÛT
  - CANALISATION À DÉMOLIR
  - AXE NOUVEAU DRAINAGE
- Mandat Commune de Lutry
  - NOUVELLE CONDUITE EAU POTABLE PROJETÉE
  - ECLAIRAGE PUBLIC EXISTANT
  - ECLAIRAGE PUBLIC PROJETÉ



	BG Ingénierie Conseils SA Avenue de Cour 41 - Case postale 241 - CH-1091 Lausanne		N° d'affaire	Plan n°
	+41 56 424 11 11   +41 56 424 11 22   www.bg.ch		773.007	2   D   204
Echelle: 1:500		Format: 1260 x 594 mm		

ind.	Date	Dess.	Contr.	Élément concerné	Descriptif modification
	01.02.2019	Bst/Beac	Sgr	Version initiale	



- 0.50 m Accotement  
 - 7.00 à 7.75 m Chaussée  
 - 1.50 m Trottoir  
 - 0.50 m Accotement

**RC 773 - Correction de tracé et aménagements routiers Belmont - La Croix**  
 COMMUNES DE  
**LUTRY ET BELMONT-SUR-LAUSANNE**  

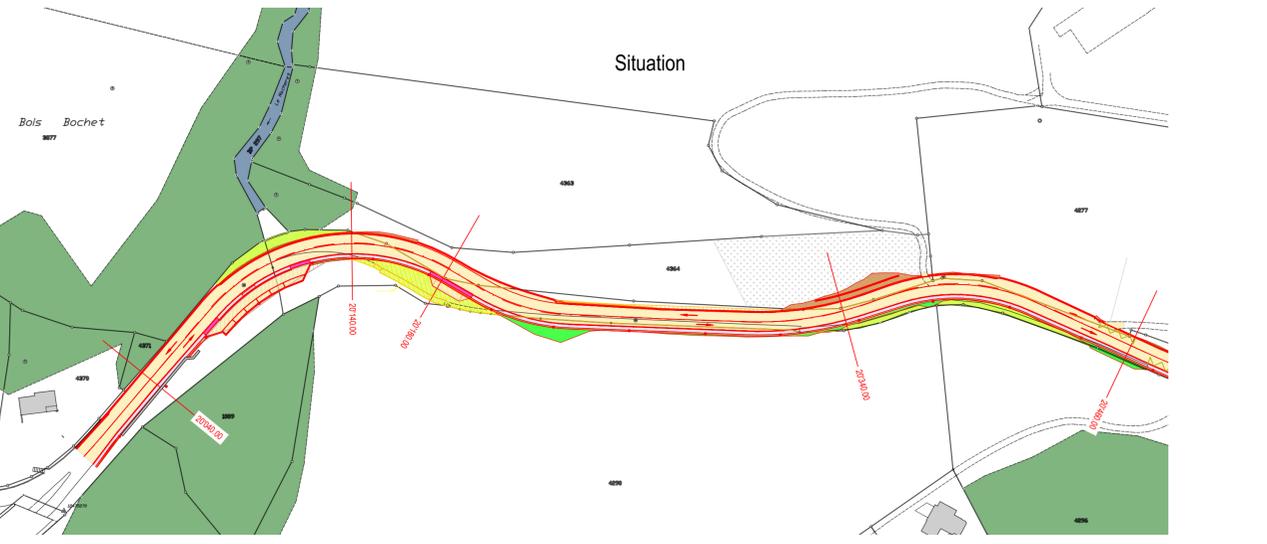
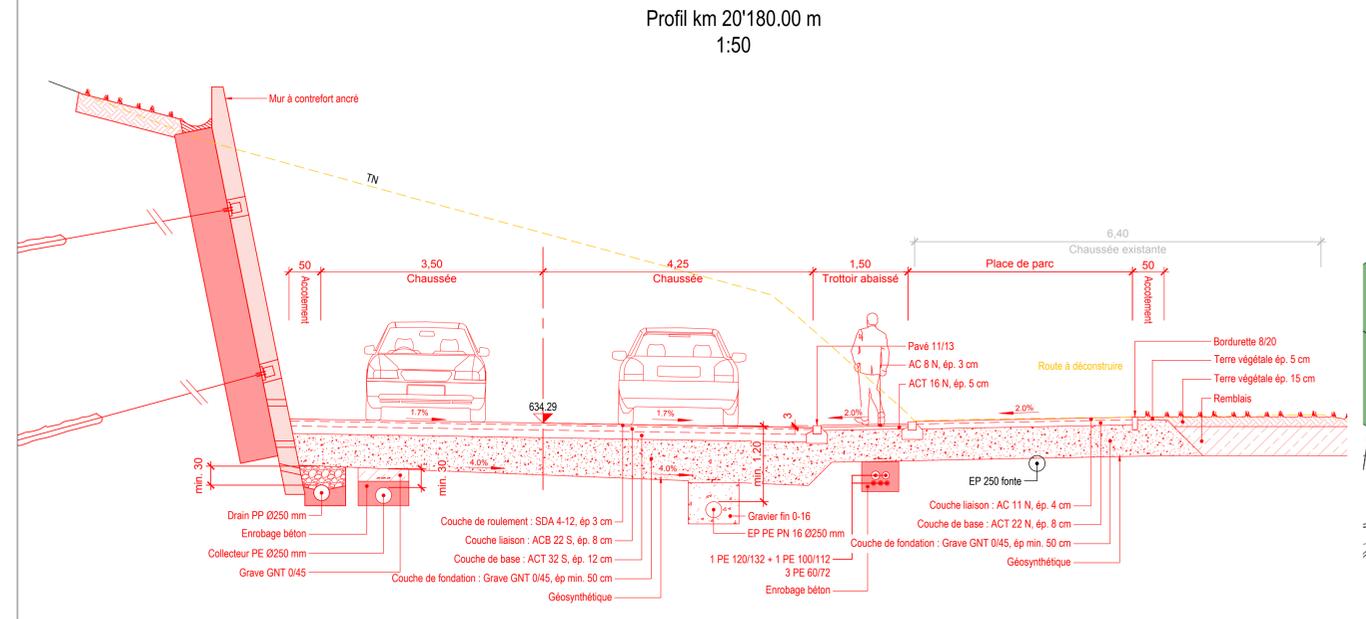
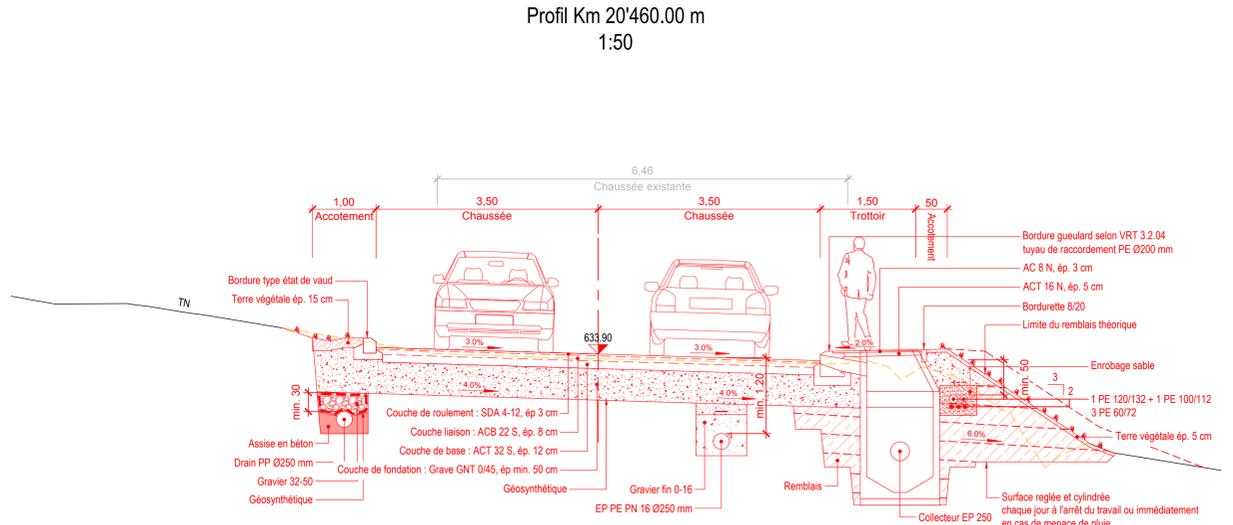
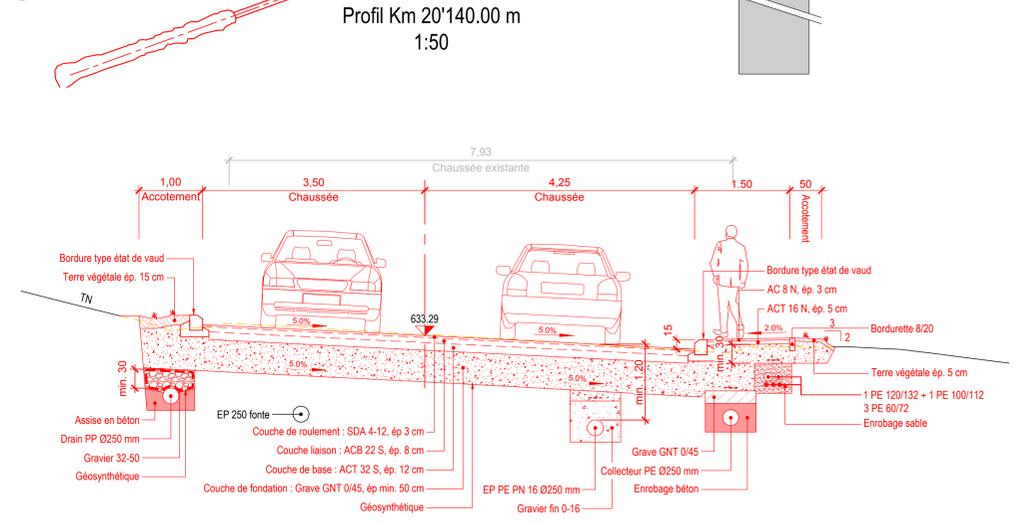
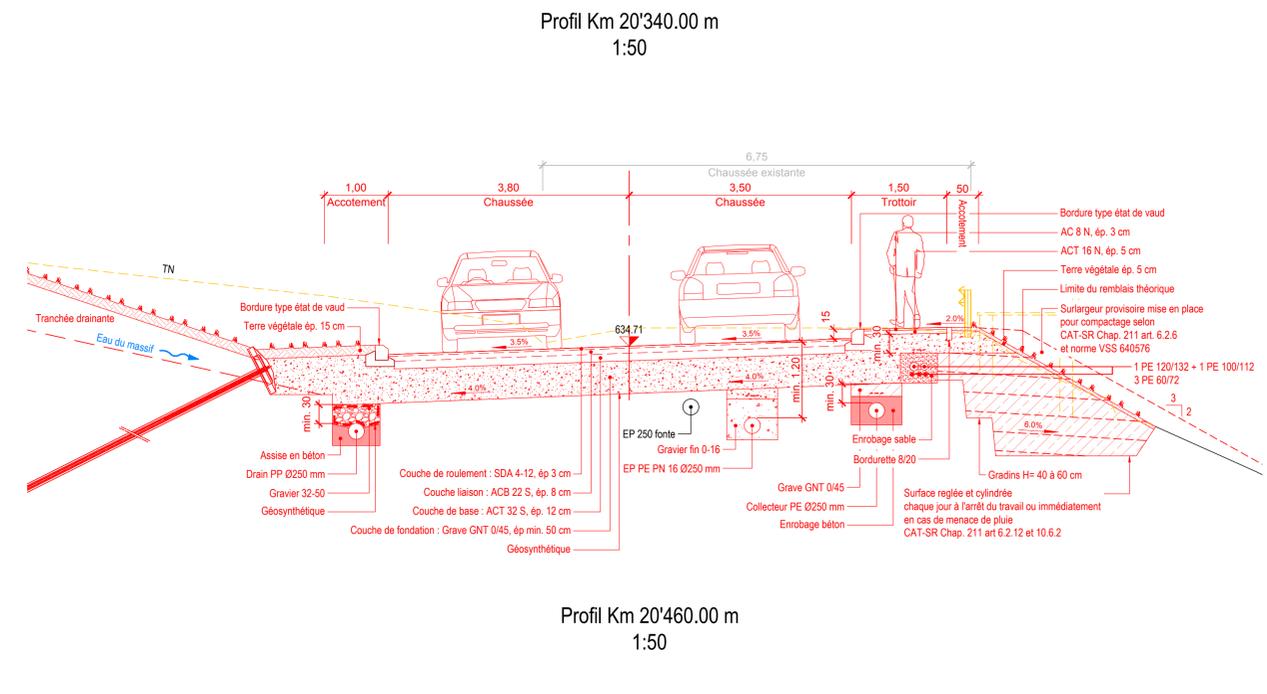
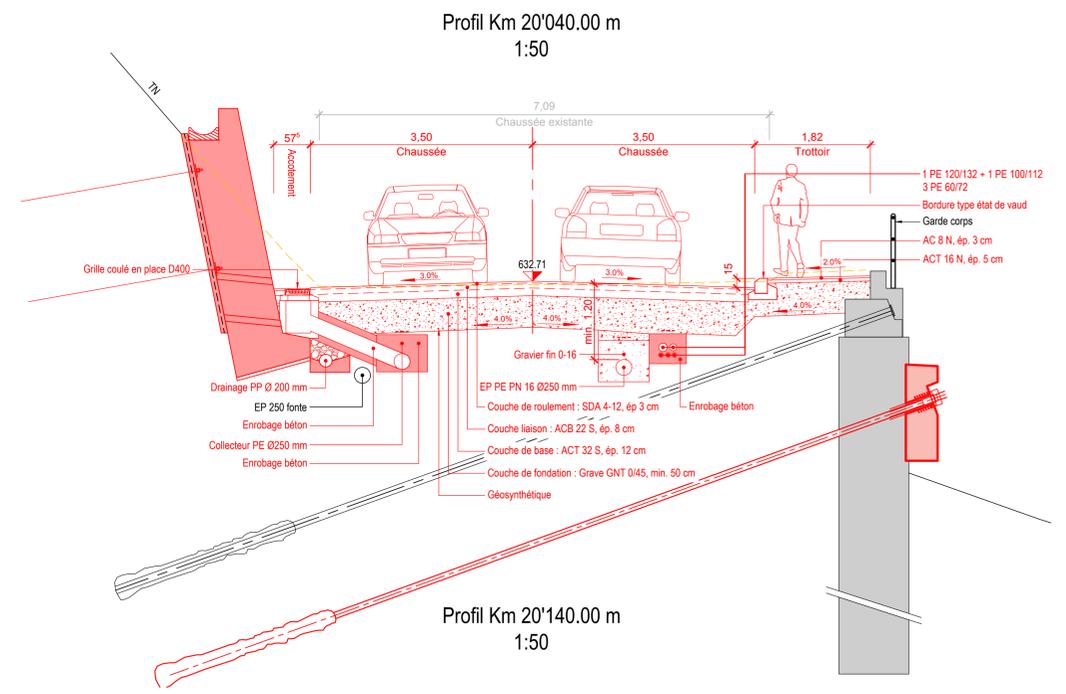
  
**PROFILS TYPES**  
 Tronçon 2 - du PK 20 000 au PK 20 496  
**SOUSSION**

 80 Ingénieurs Conseils SA Avenue de Cour 61 - Case postale 241 - CH-1001 Lausanne +41 58 424 11 11   +41 58 424 11 22   lausanne@bg.ch   www.bg.ch		N° d'affaire <b>773.007</b>	Plan n° <b>2 D 206</b>
ÉCHELLE 1:50		FORMAT 1050 x 594 mm	

ind.	Date	Dess.	Contr.	Élément concerné	Descriptif modification
	01.02.2019	Beac / Bst	Sgjr	Version initiale	

**Légende**

	Béton coupé (ouvrage)		Terre végétale
	Couche de fondation		Projet
	Couche drainante		Dévers projet
	Remblai		Existant
	À démolir		





 BG Ingénieurs Conseils SA Avenue de Clor 41 - Case postale 241 - CH-1001 Lausanne T +41 56 424 11 11 F +41 56 424 11 22 www.bg.ch	N° d'affaire	Plan n°			
	773.007	2 D   211			
	ÉCHELLE	FORMAT			
	1:500	1470 x 594 mm			
ind.	Date	Dess.	Contr.	Élément concerné	Descriptif modification
	01.02.2019	Sro / Bfy	Ppe / Sgr	Version initiale	

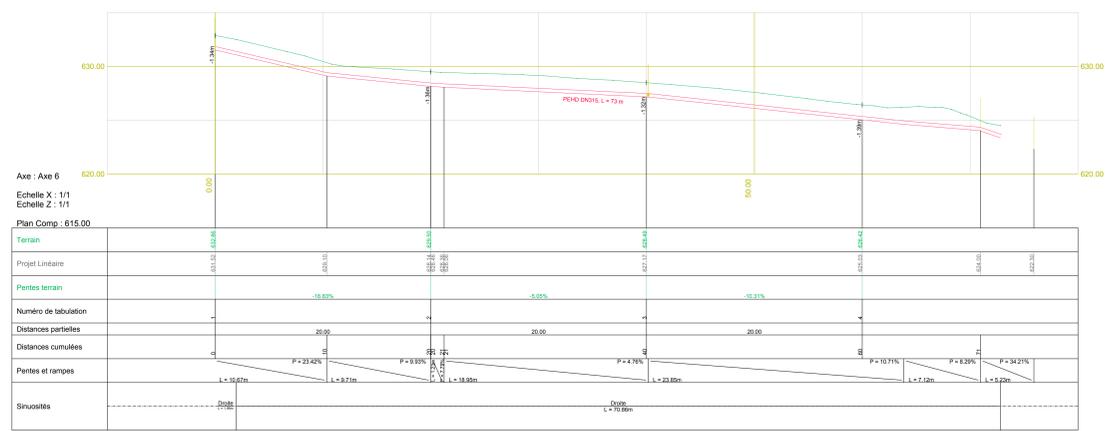
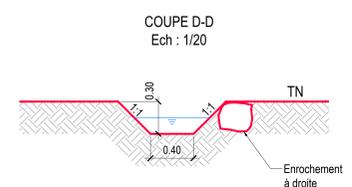
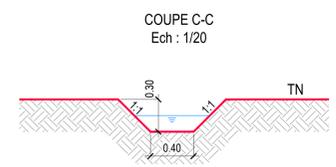
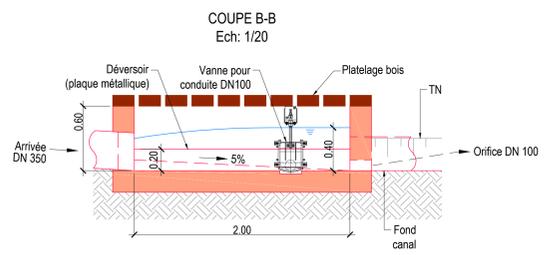
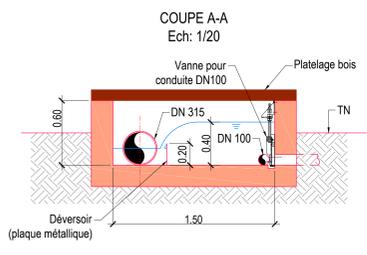
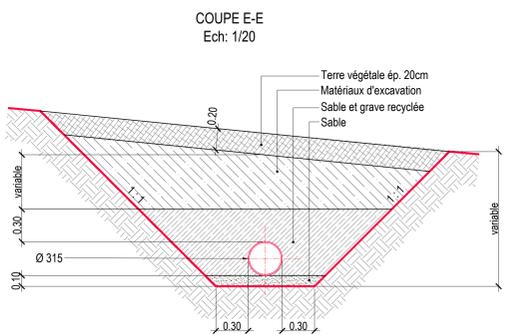
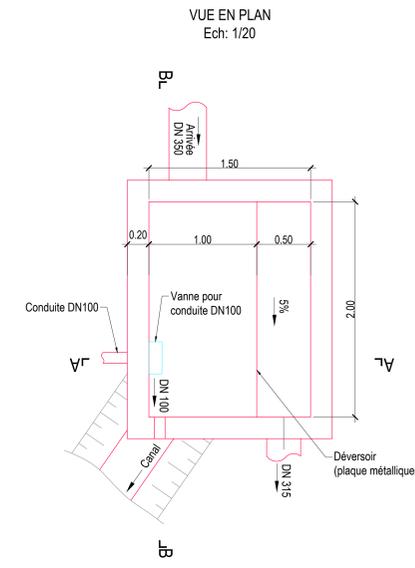
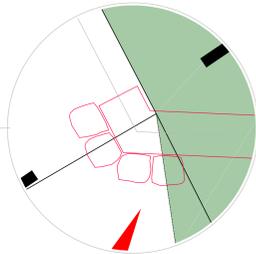
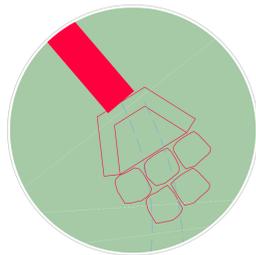
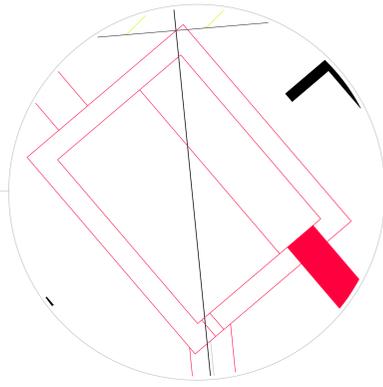
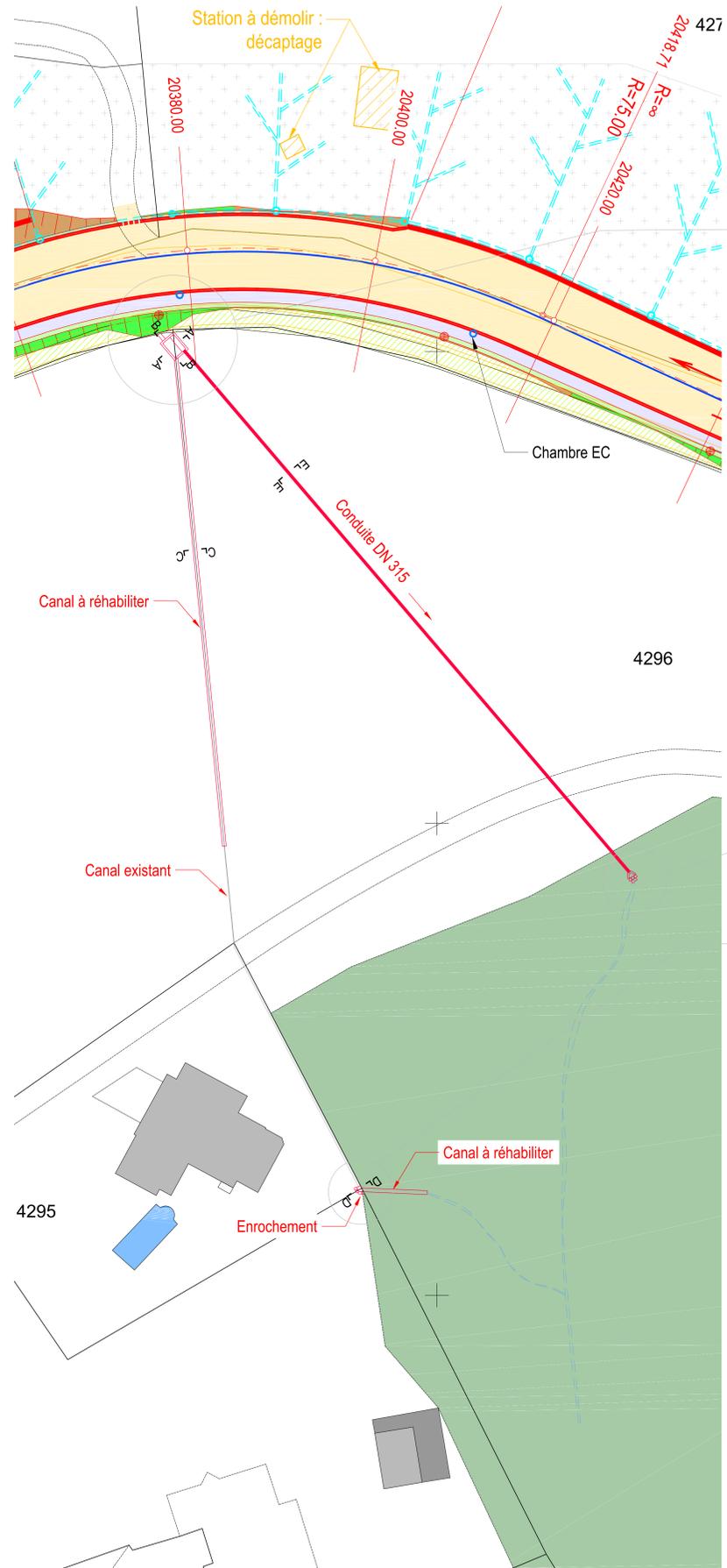
Etabli sur la base des données cadastrales du 05.07.2017

ind.	Date	Dess.	Contr.	Élément concerné	Descriptif modification
	01.02.2019	Sro / Bfy	Ppe / Sgr	Version initiale	

**Légende:**

- Existant
  - Télécommunication
  - Électricité distribution basse tension
  - Eau potable
  - Conduite existante EP à désaffecter
- Projet route DGAIR
  - Conduite évacuation eau claire projetée
  - Conduite de drainage projetée
- Mandat commune de Lutry
  - Nouvelle batterie électrique
  - Eclairage public
  - Nouvelle conduite d'eau potable





DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES  
 DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ ET DES ROUTES  
 DIVISION INFRASTRUCTURES

RC 773 - Correction de tracé et aménagements routiers Belmont - La Croix  
 COMMUNES DE  
**LUTRY ET BELMONT-SUR-LAUSANNE**

PROJET D'OUVRAGE - REJET LUTRY

N° d'affaire	7741.17	Plan n°	PG301a
Echelle	1:200 / 1:20	Format	1200 x 891 mm

Ind.	Date	Dess.	Contr.	Élément concerné	Descriptif modification
11.06.2019	Plat	Com		Situation - coupes - profil en long	
13.06.2019	Plat	Com		Ajust d'une conduite DN100	